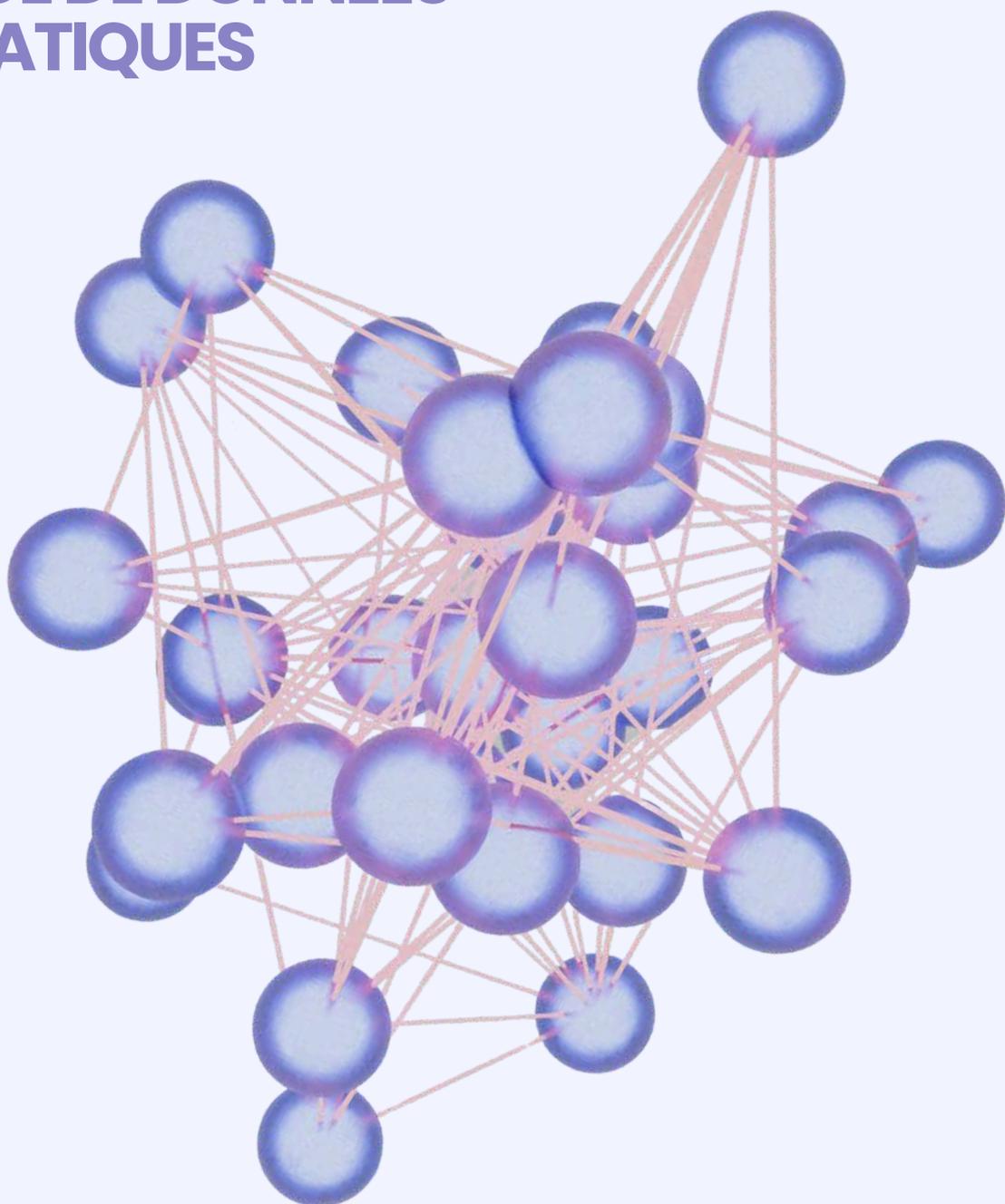


UNE VISION POUR LE DEMOCRACY DATA SPACE UN ESPACE DE DONNÉES DÉMOCRATIQUES

SEPTEMBRE 2025



**Open
Source**
Politics



STARTIN' BLOX

À propos

Les auteurs

Ce document de vision a été rédigé par Louis Cousin, sous la supervision et avec l'aide de Valentin Chaput (Open Source Politics), Mélanie Fotseu Tantchou et Sylvain Le Bon (Startin'blox).



Open Source Politics

Open Source Politics est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui propose des solutions innovantes pour la démocratie participative et l'engagement citoyen. Notre expertise repose sur deux éléments clés indispensables à la mise en place d'initiatives pertinentes : un accompagnement conseil à chaque étape, de la conception à l'évaluation des projets participatifs, incluant l'animation d'ateliers, les stratégies de mobilisation et la rédaction de synthèses ; et une expertise technique dans le déploiement, l'hébergement, la maintenance et l'adaptation de logiciels libres dédiés à la démocratie numérique. En dix ans, nous avons accompagné plus de 200 organisations dans 10 pays, des collectivités locales à la Commission européenne. Depuis 2017, nous sommes le principal intégrateur de Decidim en France et en Europe.



Startin'blox

Startin'blox rassemble des experts en interopérabilité. Depuis 2018, elle a aidé 30 organisations dans leur transition vers des systèmes d'information interopérables. Parmi elles, l'European Media Data Space (TEMS / TAMIS), l'Agence spatiale européenne (ESA) ou le ministère américain de l'Agriculture (USDA). Elle a développé un moteur de recherche de données open source que les clients peuvent facilement déployer sur leurs serveurs pour accéder et rechercher des données dans les bases de données de leurs partenaires. Ce moteur de recherche comprend un catalogue de 28 plug-ins (répertoire, cartographie, pages de profil, etc.) qui permettent aux utilisateurs d'interagir avec leurs recherches dans une interface facile à utiliser.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| <u>Résumé</u> | 04 |
| <u>Partie 1. Pourquoi créer un espace de données démocratiques ?</u> | 06 |
| • <u>Démocratie et technologie civique</u> | 06 |
| • <u>Démocratie et espaces de données</u> | 07 |
| • <u>Vers un espace de données pour la démocratie</u> | 10 |
| <u>Partie 2. Co-créaliser la vision : processus et méthodologie</u> | 11 |
| <u>Partie 3. Structurer une vision : défis et hypothèses</u> | 14 |
| • <u>Une conversation européenne commune : renforcer le dialogue démocratique entre les citoyens, les parties prenantes et les institutions</u> | 14 |
| • <u>Renforcer la légitimité : retracer le dialogue derrière une politique</u> | 19 |
| • <u>Plus forts ensemble : comment l'interopérabilité transforme la démocratie numérique en un écosystème collaboratif</u> | 22 |
| • <u>Principes de conception : intégrer la démocratie dans l'architecture des espaces de données</u> | 26 |
| <u>Partie 4. Recommandations stratégiques pour l'espace de données démocratiques</u> | 33 |
| <u>Conclusion : de la vision à l'action collective</u> | 36 |
| <u>Annexe – Remerciements</u> | 37 |

Résumé

Pourquoi un espace de données démocratiques ?

En Europe et ailleurs, les institutions démocratiques sont confrontées à des défis croissants : baisse de confiance, outils de participation fragmentés et déconnexion croissante entre l'engagement civique et la prise de décision publique. Alors que les citoyens continuent de rechercher des moyens significatifs de contribuer, en particulier par le biais des outils numériques, les plateformes actuelles restent souvent isolées, mal coordonnées et insuffisamment reliées aux processus institutionnels. Il en résulte un sentiment généralisé d'impuissance et un impact démocratique limité.

Une vision co-conçue

Ce document de réflexion est le résultat d'un processus de co-création en plusieurs étapes impliquant des institutions publiques, des développeurs de technologies civiques (civic tech), des acteurs coopératifs, des chercheurs et des réseaux européens. À travers des ateliers, des entretiens et la préparation de pilotes, le projet a identifié les principaux défis démocratiques et a notamment produit :

- Un diagnostic commun de la fragmentation et des inefficacités ;
- Des cas d'utilisation concrets et des profils d'utilisateurs ;
- Quatre principes fondamentaux de conception démocratique :
 - Transparence et confiance
 - Personnalisation et accessibilité
 - Architectures fédérées et imbriquées
 - La démocratie comme infrastructure transversale

Les espaces de données comme opportunité structurelle

Les espaces de données (data spaces) offrent une réponse prometteuse. En permettant l'interopérabilité, la traçabilité et des normes de gouvernance partagées, ils peuvent remédier aux failles critiques de l'infrastructure actuelle de la démocratie numérique.

Un data space de la démocratie permettrait de :

- Connecter les contributions entre les plateformes, les niveaux et les territoires ;
- Renforcer la visibilité et l'influence des contributions des citoyens ;
- Soutenir un écosystème technologique civique pluraliste, ouvert et collaboratif ;
- Améliorer la transparence et la responsabilité dans les processus démocratiques.

Prochaine étape : une validation collective du concept

La phase suivante consiste à développer une double validation du concept qui démontre les avantages pratiques de l'interopérabilité dans le domaine des technologies civiques. D'une part, une validation technique du concept inclura des interfaces de participation citoyenne interopérables et intégrant l'IA, capables de prendre en charge des fonctionnalités telles que la synthèse automatisée des contributions, l'accessibilité multilingue ou le regroupement intelligent des contributions. Elle servira de terrain d'essai pour les principes énoncés dans le présent document et aidera à identifier les goulots d'étranglement techniques et les solutions communes. D'autre part, une validation de principe organisationnelle prendra la forme d'un comité directeur composé d'acteurs de la civic tech, d'institutions démocratiques et d'organisations de la société civile, chargé de définir les fondements de la gouvernance. Toutes les parties prenantes intéressées, qu'elles soient publiques ou privées, institutionnelles ou locales, sont invitées à se joindre à cet effort.

Vers une infrastructure partagée pour la résilience démocratique

Ce document n'est pas un plan définitif, mais un appel à l'action. Il vise à jeter les bases d'un écosystème plus large qui permette aux processus démocratiques d'être plus connectés, transparents et réactifs, en utilisant les outils numériques non pas pour remplacer la démocratie, mais pour la renforcer.

Partie 1

Pourquoi créer un espace de données démocratiques ?

Démocratie et technologie civique

Dans de nombreuses démocraties aujourd'hui, un profond sentiment de lassitude démocratique s'est installé. Si les systèmes électoraux restent formellement intacts, l'engagement civique s'affaiblit et la confiance du public dans les institutions diminue. La participation aux élections continue de baisser, surtout chez les jeunes, tandis que la confiance dans les partis politiques, les parlements et les médias s'érode. Ces symptômes reflètent une crise plus large de la représentation et de la légitimité, souvent qualifiée de «post-démocratique», où les rituels de la démocratie persistent mais où leur potentiel de transformation s'est affaibli. Dans ce contexte, les consultations numériques sont apparues comme un remède partiel, une tentative de renouveler le débat public et de favoriser une élaboration des politiques plus inclusive et plus transparente. Elles restent toutefois fragiles et souvent sous-utilisées. En l'absence de garanties institutionnelles quant à leur suivi, de nombreux citoyens expriment leur frustration de contribuer sans jamais voir de résultats, un problème illustré par le sort des cahiers de doléances en France, où des milliers de pages de contributions citoyennes restent largement inaccessibles, non étudiées ou ignorées. Dans le même temps, l'écosystème informationnel dans lequel s'exerce la démocratie est devenu de plus en plus instable. La désinformation, la surveillance et l'utilisation instrumentale des données des sondages façonnent désormais le comportement électoral et le discours médiatique, sapant les conditions nécessaires à l'émergence d'une vérité collective et d'un débat raisonné.

Dans ce contexte tendu, la technologie civique est apparue comme un domaine à la fois prometteur et limité. Au cours de la dernière décennie, des dizaines de plateformes telles que Decidim, Consul, GoVocal ou Your Priorities ont facilité de nouvelles formes d'engagement citoyen, allant du budget participatif aux pétitions en ligne en passant par la délibération numérique. Bon nombre de ces plateformes ont été créées par ou pour des collectivités locales, des acteurs de la société civile ou des chercheurs, dans le

but de développer la démocratie participative et d'accroître la réactivité des institutions. Cependant, l'écosystème de la technologie civique reste fragmenté et hétérogène. Les projets sont souvent développés de manière indépendante, avec des normes, des niveaux d'ouverture et des modèles opérationnels différents. Cela a conduit à des disparités importantes en matière d'accès, de visibilité et d'influence. De plus, les plateformes de technologie civique fonctionnent souvent sans liens clairs avec les chaînes décisionnelles officielles ou sans cadres solides de gouvernance des données. Elles ont donc souvent du mal à démontrer l'impact concret de la participation citoyenne, ce qui peut encore éroder la confiance et la motivation du public à s'engager.

L'une des principales limites réside dans l'absence d'une infrastructure de données commune. Aujourd'hui, les plateformes de technologie civique fonctionnent en grande partie de manière isolée, chacune gérant ses propres données utilisateur, l'historique de la participation et les résultats des prises de décision. Sans interopérabilité, le potentiel d'agrégation, d'apprentissage entre plateformes et de mécanismes de responsabilisation est fortement limité. Par exemple, un citoyen qui participe à une consultation municipale sur l'aménagement du territoire peut n'avoir aucun moyen de savoir si sa contribution est prise en compte dans les politiques régionales ou nationales. De même, un décideur politique qui souhaite comprendre l'opinion publique sur une question transversale (par exemple, la réglementation de l'IA ou la réforme des soins de santé) doit naviguer dans un patchwork d'outils et de jeux de données disparates. Dans ce contexte, les espaces de données offrent une opportunité fondamentale : permettre une collaboration sécurisée, transparente et modulaire entre les acteurs de l'écosystème démocratique. Ils pourraient fournir l'infrastructure manquante pour relier les processus délibératifs, améliorer la traçabilité et donner aux parties prenantes les moyens d'opérer selon des normes éthiques et techniques communes, renforçant ainsi la crédibilité et la cohérence de l'innovation démocratique.

Démocratie et espaces de données

Dans le cadre de la stratégie européenne pour la donnée¹, la Commission européenne a annoncé son intention de soutenir la création d'espaces européens communs de données. Certaines des premières expériences en matière d'espaces de données visent notamment les administrations publiques, « afin de permettre des applications innovantes dans les domaines de la technologie administrative, de la technologie réglementaire et de la technologie juridique »².

1. <https://www.citethisforme.com>

2. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/second-staff-working-document-data-spaces>

Il est toutefois intéressant de noter que les orientations stratégiques données par la Commission européenne ne font aucune mention explicite des défis démocratiques. Cela est d'autant plus frappant que la stratégie relative aux espaces de données prétend s'aligner sur l'objectif de la loi sur les services numériques (DSA) qui est « *de renforcer le contrôle démocratique [...] des contenus en ligne* »³.

Les observations empiriques montrent cependant que la démocratie est une question centrale pour les espaces de données et que ces derniers pourraient offrir, au moins en partie, des solutions aux défis auxquels sont confrontées les structures démocratiques actuelles.

Gouvernance démocratique au sein des espaces de données

Les espaces de données sont définis par la Commission européenne comme des infrastructures techniques et de gouvernance facilitant l'accès et la réutilisation des données entre les parties prenantes⁴. L'accent mis sur la conception d'infrastructures de gouvernance appropriées est en effet essentiel pour mobiliser les organisations autour d'une infrastructure collaborative commune, comme l'ont théorisé et vérifié de nombreuses publications universitaires de longue date⁵.

La démocratie pourrait sans doute être un modèle de gouvernance adapté aux espaces de données. En fait, les principes démocratiques sont déjà (implicitement) intégrés dans les modèles de documents proposés aux responsables des espaces de données, comme le modèle de règlement pour une économie équitable des données : « *Si le comité n'est pas en mesure de parvenir à un consensus, une proposition soutenue par au moins les deux tiers OU la moitié des représentants présents à la réunion sera adoptée comme décision du comité directeur.* »⁶

Malheureusement, à notre connaissance, les règles de gouvernance démocratique ne bénéficient pas encore d'une attention suffisante de la part des organisations et institutions qui soutiennent les espaces de données, mais aussi de la communauté des praticiens et des universitaires au sens large. Nous affirmons qu'un tel manque peut entraîner des inefficacités stratégiques et managériales susceptibles de compromettre sérieusement la viabilité et la crédibilité des projets d'espaces de données⁷.

Parmi les idées envisageables, on peut citer l'expérience tirée des cadres de

3. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/second-staff-working-document-data-spaces>

4. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/data-spaces>

5. Voir par exemple : Ahrne et Brunsson (2005, 2008), Berkowitz et al (2022), Ostrom E. (1990), Ostrom V. et al. (1961)

6. <https://www.sitra.fi/wp/wp-content/uploads/2025/02/rulebook-model-for-a-fair-data-economy-part-2-v3c.pdf>

7. https://www.diesis.coop/wp-content/uploads/2023/05/Social-economy-definition-of-a-data-space_final.pdf

gouvernance interorganisationnels établis ou des méta-organisations. Les fédérations d'économie sociale et les coopératives de deuxième niveau ont été identifiées comme des exemples illustratifs à cet égard.^{8,9}

Les espaces de données pour une gouvernance démocratique

Non seulement les espaces de données peuvent tirer profit d'une gouvernance fondée sur des principes démocratiques, mais ils peuvent également contribuer à relever les défis démocratiques au niveau sociétal.

En mars 2023, dans le cadre de sa série d'événements « Le web après les plateformes », Cap Digital, Sharers&Workers et Startin'blox ont organisé une table ronde pour discuter de la manière dont les technologies interopérables pourraient contribuer à favoriser l'engagement citoyen, soutenir l'apprentissage collectif et contribuer à rendre les cadres de gouvernance plus ouverts et transparents¹⁰. Dans le même esprit, des universitaires ont proposé des programmes de recherche pour voir si les infrastructures de données interopérables pourraient aider les organisations de l'économie sociale à gérer la tension apparente entre une gouvernance démocratique active et la mise à l'échelle des modèles économiques¹¹.

Certains projets en cours ont pour ambition d'explorer et de concrétiser la contribution des espaces de données à la réponse aux défis démocratiques. Par exemple, le volet 1 du Trusted European Media Data Space (TEMS) se concentre spécifiquement sur une plateforme d'échange B2B pour la vérification des faits, dans le but « *d'accroître la visibilité et l'échange de contenus d'information fiables*¹² », une approche indispensable à une époque où la production et la diffusion massive de fausses informations ont démontré leur capacité à perturber la stabilité des processus démocratiques nationaux.

Ces initiatives émergentes doivent cependant encore être consolidées autour d'un programme commun et explicite. En conséquence, la contribution des espaces de données à la protection et à la relance de la démocratie, tant au sein des organisations qu'au niveau sociétal, reste une proposition théorique qui ne permet pas de lancer une mobilisation structurée multipartite.

8. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/document/download/7df46bca-aa41-4e40-a11c-1c0a1485b988_en?filename=EU%20Code%20of%20Conduct%20for%20Data%20Sharing%20in%20the%20Social%20Economy.pdf

9. https://www.diesis.coop/wp-content/uploads/2023/04/Envisioning-social-economy-data-spaces_final.pdf

10. <https://www.maddyness.com/evenement/le-web-apres-les-plateformes-democratie-interoperabilite/>

11. Cousin (2022)

12. <https://tems-dataspaces.eu/trials/>

Vers un espace de données démocratiques

Ce document de réflexion repose sur la conviction que la transformation numérique de la vie démocratique doit aller au-delà des outils isolés et des initiatives fragmentées. Il vise à explorer les principes fondamentaux, les exigences de conception et les cas d'utilisation potentiels d'un **espace de données dédié à la démocratie**, une infrastructure capable de soutenir, d'interconnecter et de protéger les processus démocratiques à tous les niveaux institutionnels, sur tous les territoires et pour tous les acteurs. L'ambition n'est pas seulement technique : il s'agit de créer un environnement fiable où la participation citoyenne est plus visible, traçable et efficace, où des plateformes diverses peuvent coopérer sans sacrifier leur autonomie, et où la délibération démocratique est renforcée plutôt que compromise par les technologies numériques.

Plus précisément, ce document poursuit trois objectifs liés entre eux. Premièrement, il cherche à clarifier comment l'**interopérabilité**, tant technique qu'institutionnelle, peut contribuer à consolider des pratiques démocratiques fragmentées en un écosystème plus cohérent et plus facile à naviguer. Deuxièmement, il vise à définir un **ensemble de principes de conception et de modèles de gouvernance** qui garantissent qu'un tel espace de données respecte et renforce les valeurs démocratiques telles que l'inclusion, la transparence, l'autonomie et la responsabilité. Enfin, il fournit **des exemples concrets et des recommandations politiques** pour éclairer les futures expérimentations, l'engagement des parties prenantes et les efforts de normalisation aux niveaux local, national et européen.

Le concept d'espace de données démocratiques est encore en phase d'émergence. Le présent document ne vise pas à fournir un plan directeur définitif et exclut délibérément les spécifications techniques, qui feront l'objet de travaux ultérieurs. Il cherche plutôt à lancer une conversation structurée entre les acteurs de la civic tech, les institutions publiques, la société civile, les chercheurs et les citoyens. S'appuyant sur des ateliers de co-conception, des entretiens et des projets existants, il propose un cadre d'action préliminaire qui invite à un affinement collectif, à une réflexion critique et à la création de coalitions à long terme. Ce faisant, il espère contribuer à un effort européen plus large visant à renforcer la résilience démocratique face à la complexité croissante, à la désinformation et au désengagement politique.

Partie 2

Co-cr  er la vision : processus et m  thodologie

Ce document de r  flexion est le r  sultat d'un processus de co-conception en plusieurs   tapes qui a impliqu   un large   ventail d'acteurs engag  s dans la participation d  mocratique, les infrastructures num  riques et l'innovation civique. Plut  t que de partir d'un plan pr  d  fini, la m  thodologie adopt  e ici s'est concentr  e sur l'apprentissage it  ratif, les conversations fond  es et l'identification des tensions et des cas d'utilisation r  els, jetant ainsi les bases de tout futur cadre architectural ou de gouvernance. L'objectif   tait de d  finir une vision commune de ce que pourrait   tre un espace de donn  es d  mocratiques, non seulement en termes d'infrastructure technique, mais aussi en tant que vecteur de l  gitimit   institutionnelle, d'autonomisation des citoyens et d'intelligence collective.

Le processus s'est d  roul   en sept grandes   tapes :

1 - L'  v  nement « Le web apr  s les plateformes » (mars 2023)

Dans le cadre de la s  rie d'  v  nements « Le web apr  s les plateformes », Cap Digital, Sharers&Workers et Startin'blox ont coorganis   une session publique consacr  e    l'intersection entre d  mocratie et interop  rabilit  . Le panel a explor   comment les technologies d  centralis  es et interop  rables pourraient renforcer l'engagement citoyen, faciliter le partage des connaissances et favoriser des cadres de gouvernance plus ouverts et transparents. Ces premiers   changes ont permis de mettre en   vidence des questions cl  s sur la conception des infrastructures et la responsabilit   d  mocratique, qui ont ensuite fa  onn   les hypoth  ses fondamentales du projet.

2 -   tude de faisabilit   (d  cembre 2024)

R  alis  e en partenariat avec Bordeaux M  tropole, cette   tude pr  liminaire a explor   le potentiel d'interop  rabilit   entre les plateformes Decidim existantes g  r  es par diff  rentes municipalit  s. Alors que le champ d'application initial   tait d  fini comme une enqu  te technique et organisationnelle sur la synchronisation entre instances,

l'étude a révélé des défis plus profonds en matière de gouvernance et d'infrastructure. Il s'agit notamment de l'absence de modèles de données partagés, du manque de clarté des propositions de valeur entre les acteurs et de l'absence d'une vision commune de l'infrastructure démocratique. Ce travail a jeté les bases d'une extension de l'initiative au-delà du contexte local, soulignant la nécessité d'une réflexion plus large au niveau de l'écosystème et déclenchant finalement les phases suivantes de ce projet.

3 - Ateliers de co-création (février-mars 2025)

Deux sessions en ligne ont réuni des acteurs des gouvernements locaux, des entreprises de technologie civique, des mouvements coopératifs et des réseaux européens.

- Le premier atelier s'est concentré sur l'imagination d'un espace de données démocratiques qui améliorerait la **transparence, l'interopérabilité et l'accessibilité** entre les plateformes et les juridictions.
- Le deuxième atelier a exploré la **confiance, la gouvernance et l'articulation des espaces de données démocratiques et économiques**, en identifiant à la fois les normes techniques et les lignes directrices éthiques comme fondamentales.

4 - Atelier de cadrage (mars 2025)

Organisé en présentiel à Strasbourg avec des acteurs des réseaux de démocratie numérique et d'interopérabilité, cet atelier a jeté les bases en harmonisant la terminologie et en mettant en évidence les premières attentes en matière de réutilisation des données, de chaînes de légitimité et de structures de gouvernance.

5 - Entretiens individuels (avril-mai 2025)

Des entretiens semi-structurés ont été menés avec des praticiens impliqués dans les systèmes démocratiques, notamment des responsables de l'innovation municipale, des leaders de la société civile engagés dans des processus décisionnels participatifs, des chargés de mission européens, un chercheur et des employés de plateformes civic tech. Ces conversations ont permis de mettre en évidence des défis opérationnels, tels que le désalignement politique, le manque d'interopérabilité et la sous-utilisation des infrastructures technologiques civiques, tout en révélant une forte volonté d'expérimenter de nouvelles formes de collaboration.

6 - Synthèse et rédaction d'une vision (mai-juin 2025)

Les enseignements tirés des ateliers et des entretiens ont été consolidés dans des documents de travail. Plusieurs versions d'une vision

commune ont été élaborées, intégrant les parcours des utilisateurs, les tensions critiques (par exemple, entre autonomie et standardisation) et les principes initiaux pour structurer un espace démocratique des données. Ce document est la dernière version de ce travail. Au cours de l'été 2025, il a été soumis, en anglais ou en français, pour examen aux participants aux ateliers de co-création et aux personnes que nous avons interrogées.

7 - Atelier final (septembre 2025)

Une session de clôture a été organisée pour valider les principes de conception et les orientations de gouvernance proposés, et pour identifier les premiers utilisateurs, en mettant l'accent sur des cas d'utilisation concrets et des pistes pilotes potentielles. Cet atelier a également servi à s'aligner sur les scénarios de mise en œuvre et les priorités communes.

Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que cette méthodologie ne prévoyait pas d'espace dédié à la participation directe des citoyens individuels. Cette décision n'a pas été prise à la légère, car elle a donné lieu à des discussions approfondies entre les membres de l'équipe et les parties prenantes. Elle était motivée par une préoccupation structurelle : les espaces de données sont généralement conçus comme des infrastructures collaboratives pour le partage de données entre organisations. Si nous reconnaissons que la participation directe des citoyens constituerait une amélioration significative, une telle ambition se heurte à la complexité des cadres interorganisationnels et à l'absence actuelle de soutien méthodologique adapté à la participation citoyenne. Notre priorité était donc de créer un point d'entrée sûr pour les organisations désireuses de se joindre à nous et, à terme, de co-développer des formats adaptés pour impliquer directement les citoyens. Nous sommes toutefois conscients que cette décision comporte un risque, à savoir la possibilité de créer un espace de données qui se contenterait de confirmer les pratiques démocratiques existantes au lieu de favoriser une innovation disruptive. Pour atténuer ce risque, nous avons activement invité et impliqué des organisations de la société civile travaillant dans les domaines de la participation et de la représentation démocratiques, afin de garantir que leurs points de vue enrichissent et stimulent le processus.

Partie 3

Structurer une vision : défis et hypothèses

Cette section est le résultat d'un processus de conception collective mené sur plusieurs mois, combinant des ateliers de co-création, des entretiens avec les parties prenantes et une réflexion stratégique interne. Au cours de la première phase de conception, quatre défis clés ont émergé auxquels un espace de données démocratiques devrait contribuer à répondre : la fragmentation de la participation, la rupture des chaînes de légitimité, la disparité des écosystèmes de technologies civiques et l'opacité de la gouvernance des infrastructures. Pour chacun de ces défis, nous présentons nos hypothèses initiales, les tensions et les obstacles identifiés par les participants, ainsi qu'un ensemble de perspectives structurées. Ces perspectives sont organisées selon trois horizons temporels — court, moyen et long terme —, une structure qui est directement issue de nos sessions d'atelier et qui s'est avérée utile pour cartographier à la fois les points d'entrée concrets et les ambitions à plus long terme.

Une conversation européenne commune : renforcer le dialogue démocratique entre les citoyens, les parties prenantes et les institutions

1 - Le défi actuel

Une démocratie dynamique va de pair avec la diversité

La participation démocratique en Europe est vivante et plurielle. Elle se décline sous des formes très variées, des assemblées publiques aux forums en ligne, en passant par les assemblées citoyennes et les plateformes technologiques civiques, et s'exerce à plusieurs niveaux, du local au continental. Cette hétérogénéité reflète l'essence même de la vie démocratique : distribuée, contextuelle et multiforme. Elle s'étend également sur différentes temporalités : certains processus sont synchrones et en temps

réel, d'autres reposent sur des contributions asynchrones ou des analyses rétrospectives.

Cette diversité est une force. Elle permet à un large éventail d'acteurs de participer selon des modalités adaptées à leurs réalités et à leurs contraintes. Par exemple, les outils numériques offrent souvent des formats plus accessibles aux jeunes générations ou aux personnes disposant de peu de temps. Lorsque la participation physique est limitée par la géographie ou la disponibilité, les plateformes en ligne peuvent élargir la portée. À l'inverse, la participation numérique peut compléter et approfondir les processus en présentiel en renforçant la continuité et la transparence.

Les processus démocratiques cloisonnés ont adopté des solutions technologiques cloisonnées

Ce pluralisme a un coût : la fragmentation. Les acteurs de la société civile, les citoyens et les institutions opèrent souvent en parallèle, avec une visibilité limitée sur le travail des autres. La fragmentation territoriale est particulièrement marquée : les consultations locales, les forums thématiques et les débats nationaux se déroulent indépendamment les uns des autres, sans se nourrir mutuellement. Les cloisonnements institutionnels et thématiques renforcent encore cette déconnexion, même lorsque différents acteurs travaillent sur des questions étroitement liées.

Une dimension clé de cette fragmentation réside dans l'asymétrie des besoins entre les différents niveaux. Les attentes en matière d'information et de participation varient considérablement en fonction du positionnement spatial et institutionnel. Les acteurs locaux se concentrent généralement sur des préoccupations immédiates et ne cherchent pas nécessairement à obtenir des contributions d'autres territoires. À l'inverse, les décideurs politiques nationaux ou européens ont souvent besoin d'une vision plus large, qui agrège les perspectives de différentes juridictions et thématiques. Une ville comme Lisbonne n'a peut-être pas besoin de suivre les consultations locales à Helsinki, mais un fonctionnaire de la Commission peut avoir besoin des informations des deux pour identifier des tendances transnationales. Cette asymétrie complique les efforts de coordination et met en évidence l'absence de mécanismes adaptatifs pour soutenir des cas d'utilisation différenciés mais interopérables.

Malheureusement, la couche technologique reflète souvent cette fragmentation. Les plateformes de participation sont généralement conçues pour des contextes ou des missions spécifiques, avec une capacité d'interconnexion minimale. Si cette spécialisation répond à des besoins réels en matière de pertinence et de filtrage contextuel, elle entrave également la

circulation des connaissances et affaiblit la cohérence globale de l'engagement démocratique. Les contributions ont tendance à rester confinées à leur environnement d'origine, ce qui empêche l'apprentissage collectif et réduit l'impact systémique.

Les outils numériques exacerbent le cloisonnement des processus démocratiques

Paradoxalement, la numérisation de la démocratie a souvent renforcé les déconnexions existantes au lieu de les résoudre. Au lieu de relier les espaces démocratiques, les outils numériques ont introduit de nouveaux cloisonnements, tant entre les formats qu'au sein des plateformes. Les délibérations en face à face, comme les assemblées publiques ou les assemblées citoyennes, offrent des formes de participation concrètes et incarnées, mais restent souvent déconnectées des environnements numériques où la documentation est stockée, où les débats se poursuivent et où un public plus large peut être atteint. Il en résulte une rupture dans la continuité : la participation s'arrête à la porte de la salle de réunion et les contributions précieuses restent trop souvent confinées à leur contexte d'origine.

Cette fragmentation est tout aussi visible au sein même des environnements numériques. La plupart des plateformes fonctionnent comme des écosystèmes autonomes, s'appuyant sur des modèles de données, des flux de travail et des identifiants distincts. Les contributions faites sur une plateforme sont difficiles à réutiliser ailleurs, et il existe peu de mécanismes permettant de relier l'engagement en temps réel à une synthèse rétrospective. Ces cloisonnements techniques et temporels entravent la circulation, réduisent l'apprentissage collectif et affaiblissent l'impact institutionnel de la participation. Sans voies interopérables, les contributions démocratiques risquent de rester isolées, invisibles et, en fin de compte, inefficaces, ce qui sape à la fois la cohérence et la légitimité des processus participatifs.

2 - L'interopérabilité comme solution

Pour surmonter la fragmentation des processus démocratiques, l'interopérabilité doit devenir le tissu conjonctif d'un écosystème plus cohérent. L'objectif n'est pas d'imposer l'uniformité ou la centralisation, mais de permettre la circulation, la continuité et le renforcement mutuel entre les formats, les niveaux et les médias, tant en ligne que hors ligne. L'interopérabilité peut soutenir une infrastructure démocratique distribuée, dans laquelle divers acteurs restent autonomes tout en participant à un cadre commun de normes et de standards.

Déployer des espaces de données imbriqués

Au cœur de cette vision se trouve une architecture fédérée : un réseau d'espaces de données interconnectés fonctionnant à différentes échelles (locale, régionale, nationale ou sectorielle). Chaque institution ou territoire pourrait gérer sa propre instance, adaptée à son contexte de gouvernance et à ses besoins opérationnels, tout en restant interopérable avec les autres grâce à des protocoles communs et des garanties démocratiques. Par exemple, une municipalité pourrait gérer un espace de données local conçu pour faire circuler les contributions des citoyens au sein de sa communauté, tout en restant connectée aux plateformes nationales ou européennes lorsque cela est pertinent.

Ce modèle distribué permet aux contributions de circuler de manière fluide entre les différents niveaux, d'être agrégées lorsque cela est nécessaire et d'alimenter les processus délibératifs sans nécessiter de contrôle centralisé. Pour soutenir cela, les espaces de données s'aligneraient sur une base commune, à savoir un ensemble de principes et de garanties fondamentaux, notamment la gestion du consentement, les métadonnées de provenance et la conformité au RGPD. Ces mécanismes garantiraient à la fois la solidité juridique et la modularité technique de l'infrastructure. Grâce à cette couche commune, les systèmes pourraient s'interconnecter facilement, ce qui permettrait de réutiliser chaque contribution dans différents contextes (affichage public, synthèse des politiques ou traitement analytique) sans duplication ni distorsion.

Du partage d'informations entre plateformes à l'intelligence démocratique

L'interopérabilité peut commencer modestement, avec des fonctionnalités de coordination simples qui font ressortir l'activité démocratique à travers les outils et les plateformes. Cartographier les initiatives existantes, permettre le partage de calendriers, la recherche fédérée ou les notifications multiplateformes peut déjà réduire la redondance et favoriser la coopération. Rendre la participation citoyenne plus visible, que ce soit par le biais d'assemblées locales ou de forums numériques, est un premier pas vers un écosystème plus connecté et plus intelligible.

Au-delà de ces premiers ponts, des cadres plus solides sont nécessaires pour synchroniser les diverses initiatives sans compromettre leur autonomie. Des normes ouvertes pour documenter les contributions, des systèmes de fédération d'identité et des conventions de métadonnées partagées peuvent aligner les efforts fragmentés, permettant aux participants de passer d'une plateforme à l'autre et d'un processus à l'autre avec une plus grande continuité. En augmentant la compatibilité sémantique et procédurale, ces

outils renforcent la confiance et la reconnaissance entre les acteurs tout en préservant la diversité contextuelle.

Au fil du temps, l'interopérabilité jette également les bases de capacités analytiques partagées. Les outils basés sur l'IA pourraient aider à agréger les contributions civiques de différentes zones géographiques et sous différents formats afin d'obtenir des synthèses intelligibles. Des services de mise en relation pourraient connecter les acteurs travaillant sur des questions similaires, dans différents secteurs ou territoires, afin de favoriser le partage des données et la résolution collaborative des problèmes. Loin de centraliser le contrôle, ces services multiplieraient les connexions et amplifieraient l'intelligence collective de la vie démocratique.

3 - Qui en profite et pourquoi c'est important

L'interopérabilité permet à la participation de se dérouler comme un processus partagé et cumulatif, dans lequel les contributions circulent, se connectent et soutiennent des décisions plus éclairées à tous les niveaux.

Pour un **responsable de la participation dans une métropole**, un espace de données territorial offre une infrastructure adaptée à la réalité de la gouvernance partagée. Dans de nombreux territoires, les différents niveaux administratifs ont des compétences distinctes : une métropole peut diriger des programmes politiques majeurs, tandis que les municipalités restent l'interface principale pour les citoyens et les besoins locaux. Plutôt que de multiplier les plateformes déconnectées, un espace de données partagé permet à chaque niveau de jouer son rôle au sein d'un système intégré : les municipalités peuvent recueillir et faire émerger les préoccupations locales, tandis que la métropole peut coordonner des consultations plus larges et les réponses politiques. Cela signifie que les plateformes locales ne fonctionnent plus de manière isolée. Une consultation lancée au niveau métropolitain, comme un budget participatif, peut être accessible via les portails municipaux existants. À l'inverse, les commentaires recueillis localement peuvent être regroupés et rendus visibles à l'échelle métropolitaine, sans que les citoyens aient à changer d'interface ou à créer de nouveaux comptes. La participation devient plus fluide, mieux coordonnée et plus adaptée à la nature distribuée des responsabilités démocratiques.

Pour un **responsable national d'une mutuelle**, l'interopérabilité libère la mémoire institutionnelle. Une simple recherche révèle qu'une antenne locale en Occitanie a mené une consultation sur les déserts médicaux deux ans plus tôt et qu'un dialogue plus large est actuellement en cours au niveau européen. Cette vision stratifiée permet à l'exécutif de proposer une nouvelle

consultation nationale, fondée sur les contributions passées et alignée sur les agendas actuels. Les enseignements tirés des initiatives précédentes peuvent alimenter à la fois la stratégie interne et le plaidoyer externe, par exemple dans la préparation d'une note d'orientation à l'intention de la Commission européenne.

Pour un **chargé de mission dans les institutions européennes**, cette continuité est transformatrice. Au lieu d'agir à l'aveuglette, il peut accéder à une carte complète des consultations passées et présentes liées au droit à la santé. Il peut découvrir qu'une initiative locale soutenue par une municipalité a été étendue grâce à la plateforme nationale d'une mutuelle et fait maintenant l'objet de discussions au niveau européen. Grâce à des métadonnées claires sur la provenance et à l'identification des organisateurs, il peut contacter les parties prenantes concernées et les inviter à contribuer à une prochaine consultation transnationale.

Dans chaque cas, l'interopérabilité ne se contente pas de rendre la participation plus efficace, elle la rend plus visible, plus stratégique et, en fin de compte, plus démocratique.

Renforcer la légitimité : retracer le dialogue derrière une politique

1 - Le défi actuel

Quand la voix des citoyens disparaît dans une boîte noire

La démocratie ne se limite pas à la participation, elle exige aussi de la lisibilité et de la traçabilité. Pour les citoyens, contribuer à des consultations publiques ou à des processus délibératifs n'a de sens que si leur contribution est traçable tout au long de la chaîne décisionnelle. Or, aujourd'hui, cette visibilité fait largement défaut.

Dans la plupart des cas, les citoyens peuvent avoir l'impression que leurs contributions civiques disparaissent après leur soumission. Qu'ils participent à un débat local, signent une pétition ou prennent part à une consultation nationale, les contributeurs savent rarement ce qu'il advient de leur contribution : qui l'a examinée, quelles décisions elle a influencées, ou même si elle a été prise en compte. Ce manque de transparence favorise un sentiment d'inutilité et, à terme, érode la confiance nécessaire pour maintenir l'engagement démocratique.

Plusieurs formes de déconnexion expliquent cette rupture. Les outils participatifs fonctionnent souvent comme des canaux isolés, sans lien sémantique ou procédural avec la prise de décision institutionnelle.

Les initiatives citoyennes ou de la société civile, même riches en contenu, peuvent être ignorées par les institutions officielles. Et même au sein des mécanismes participatifs officiels, les citoyens sont rarement informés de la manière dont leur contribution est traitée, par qui ou à quelle étape du cycle législatif. Il en résulte une expérience démocratique fragmentée, où la participation risque d'être perçue comme symbolique plutôt que comme ayant un impact réel.

2. L'interopérabilité comme solution

Reconstruire la chaîne de confiance, un maillon à la fois

L'interopérabilité offre une voie concrète pour reconnecter la contribution civique aux résultats politiques. L'objectif n'est pas de centraliser ou d'automatiser les décisions, mais de **rétablir la continuité** entre la voix des citoyens et les processus institutionnels, en rendant leur contribution **lisible et traçable** à travers les plateformes, les niveaux de gouvernance et le temps.

Un espace de données démocratiques peut servir d'**infrastructure de base**, permettant à chaque contribution citoyenne, qu'elle provienne d'une consultation numérique ou d'une assemblée physique, de porter des métadonnées structurées (origine, heure, auteur, portée), afin qu'elle puisse circuler entre les systèmes, être reprise lorsque cela est pertinent et contribuer à la prise de décision effective.

À court terme, des changements modestes mais efficaces peuvent déjà contribuer à dissiper le sentiment de « boîte noire » démocratique. Les plateformes pourraient documenter le cycle de vie d'une contribution : quand elle a été reçue, comment elle a été traitée et par qui. Les votes pourraient être replacés dans leur contexte législatif et les propositions de la société civile signalées lorsqu'elles parviennent aux institutions officielles. Ces premières mesures donnent aux citoyens plus qu'une simple voix : elles leur offrent **une trace claire de leur influence**.

À moyen terme, l'interopérabilité sémantique et procédurale peut débloquent un écosystème plus cohérent. Des vocabulaires partagés et des API modulaires permettraient aux propositions des citoyens d'apparaître sur plusieurs plateformes, des consultations locales aux portails nationaux en passant par les outils au niveau européen, sans perdre leur contexte ni leur intégrité. Des interfaces de visualisation pourraient révéler où les décisions sont prises et quand la participation publique est possible, tandis que des indicateurs évalueraient la réelle adoption des processus participatifs.

À long terme, cette infrastructure pourrait **cartographier l'ensemble du**

processus de délibération démocratique, de la définition de l'agenda à la mise en œuvre. Les contributions seraient versionnées, liées aux acteurs institutionnels ou aux phases de délibération, et rendues publiquement vérifiables. Au fil du temps, cela permettrait de nouvelles formes de contrôle démocratique, permettant aux citoyens, aux journalistes et aux organismes de surveillance de reconstituer la manière dont une politique a été élaborée et, éventuellement, de **rouvrir le débat** à la lumière de nouveaux éléments ou de l'évolution de la situation. Ce faisant, la traçabilité ne serait plus seulement une caractéristique technique, mais le fondement d'une gouvernance adaptative et responsable.

3. Qui en profite et pourquoi c'est important

Lorsque les contributions peuvent être tracées tout au long du processus démocratique, **tous les niveaux de gouvernance gagnent en clarté, en crédibilité et en cohésion**. L'interopérabilité ne se contente pas de rationaliser la participation, elle rend la légitimité visible, vérifiable et collective.

Pour un **responsable de la participation dans une métropole**, cela veut dire pouvoir expliquer les raisons qui ont motivé les décisions politiques locales, ce qui est de plus en plus nécessaire vu que les élus doivent faire preuve de transparence et de réactivité. Quand le conseil décide de financer un nouveau centre de santé communautaire, la décision pourrait être accompagnée de références claires aux étapes précédentes de la participation citoyenne : transcriptions des débats municipaux, contributions soumises via une plateforme ou commentaires des associations locales. Au lieu d'être enfouies dans des annexes, ces sources pourraient être mises en avant via des interfaces intuitives, offrant aux citoyens une vision claire de la manière dont leur contribution a influencé le résultat. Un habitant qui a déjà participé à une consultation sur l'accès aux soins de santé pourrait même être systématiquement informé : « *Votre contribution a été citée dans le processus de délibération.* » Ainsi, la participation devient non seulement symbolique, mais aussi significative, intégrée dans la chaîne visible de la prise de décision démocratique.

Au **niveau national**, une fédération d'assurance mutuelle qui prépare son programme politique pourrait de la même manière s'appuyer sur ces sources locales pour montrer **l'alignement entre les idées de la base et les stratégies de l'institution**. Quand le conseil d'administration d'une mutuelle conçoit un nouveau programme national sur les déserts médicaux, il pourrait se référer aux consultations organisées par les branches régionales, aux débats citoyens et aux initiatives locales. Plutôt que d'imposer des politiques d'en haut, la

mutuelle se positionne comme un **amplificateur de l'intelligence civique distribuée**.

Au **niveau européen**, les textes réglementaires pourraient aussi mentionner ces contributions. Une directive sur l'accès aux soins de santé primaires pourrait souligner comment elle s'appuie sur les **contributions du public recueillies dans divers contextes**, d'un village de Bretagne à une assemblée citoyenne à Helsinki. Cela renforcerait non seulement la légitimité de l'élaboration des politiques européennes, mais aurait aussi une fonction pédagogique : aider les citoyens à comprendre que leur voix peut avoir un écho bien au-delà de leur point d'expression initial et que les institutions de l'UE sont à **l'écoute des besoins locaux exprimés collectivement**.

Dans chaque cas, l'interopérabilité ne se limite pas à connecter des données : elle permet aux acteurs démocratiques de **suivre, de reconnaître et de s'appuyer sur le dialogue civique**. Il en résulte une chaîne de légitimité plus riche et plus transparente, dans laquelle les décisions démocratiques ne sont plus des événements isolés, mais des **convergences visibles de délibérations, à travers le temps et l'espace**.

Plus forts ensemble : comment l'interopérabilité transforme la démocratie numérique en un écosystème collaboratif

1 - Le défi actuel

L'innovation démocratique grâce à la diversité et à l'expertise de niche

Partout en Europe, les **citoyens profitent maintenant d'une diversité sans précédent de points d'entrée dans la vie démocratique**. Des plateformes de budget participatif aux pétitions numériques, des assemblées en ligne aux espaces de délibération structurés, l'écosystème des technologies civiques s'est rapidement développé, reflétant la vitalité d'un domaine où l'innovation est autant portée par l'engagement citoyen que par l'ambition institutionnelle.

Cette **diversité reflète également un marché dynamique et concurrentiel**, où les acteurs développent des outils adaptés à des niches spécifiques. Decidim, par exemple, se concentre sur la numérisation des consultations institutionnelles ; ResPublica crée des compléments numériques aux réunions physiques, dans le but d'élargir la participation ; tandis que des

teformes comme OpenVote se spécialisent dans le vote en ligne sécurisé. Chaque projet apporte sa propre philosophie et ses propres fonctionnalités, contribuant ainsi à une vision pluraliste et modulaire de la démocratie numérique. Mais cette richesse peut devenir une faiblesse lorsque les plateformes fonctionnent de manière isolée.

Les limites des silos de données : des inefficacités structurelles

Sans interopérabilité, le paysage des technologies civiques risque de devenir un patchwork de silos rigides, limitant la portée, la pertinence et le potentiel collectif d'outils pourtant puissants.

Pour les citoyens, cette fragmentation crée des frictions à chaque étape. Chaque nouvelle plateforme implique souvent de créer un nouveau compte, de naviguer dans des interfaces inconnues et de s'adapter à différents modes de participation. Des opportunités de participation peuvent être manquées simplement parce qu'elles sont hébergées dans des espaces que le citoyen ne connaît pas ou auxquels il ne fait pas confiance. Ce fardeau pèse particulièrement sur les nouveaux arrivants sur un territoire et ceux qui sont moins à l'aise avec les outils numériques, renforçant ainsi les inégalités d'accès à la vie démocratique.

Les mêmes limites affectent ceux qui construisent ces plateformes. En l'absence de normes partagées ou d'API communes, les développeurs de technologies civiques se retrouvent souvent à réinventer la roue, en reproduisant des fonctionnalités telles que la gestion des identités, les systèmes de notification ou les canaux de retour d'information, au lieu de se concentrer sur ce qui rend leur plateforme unique. Cette duplication épuise les ressources, entrave la spécialisation et ralentit l'innovation significative.

Les institutions et les organisations de la société civile sont confrontées à des contraintes similaires. Un outil peut être bien adapté à un cas d'utilisation, par exemple une consultation ou une pétition, mais mal équipé pour soutenir la délibération, la budgétisation ou la coordination intersectorielle. En l'absence de modularité ou de connectivité, elles doivent se contenter de solutions fragmentées qui correspondent rarement à la diversité de leurs besoins démocratiques.

Au final, un écosystème civique dynamique ne peut pas prospérer de manière isolée. Sans capacité d'interconnexion, même les plateformes les plus innovantes restent cantonnées à des rôles restreints. Ce qui manque, ce ne sont pas plus d'outils, mais de meilleurs moyens de **les faire fonctionner ensemble dans le cadre d'une infrastructure cohérente et collaborative.**

2. L'interopérabilité comme solution

Des outils éparpillés à un écosystème fédéré et centré sur le citoyen

L'interopérabilité offre une voie à suivre : une voie qui **respecte la diversité** tout en libérant les avantages de la connexion. Plutôt que d'imposer une unification, elle permet aux plateformes **de se spécialiser, de se différencier et de continuer à collaborer**, créant ainsi une infrastructure démocratique numérique qui est plus grande que la somme de ses parties.

À court terme, de petits ajustements peuvent déjà améliorer l'expérience utilisateur. **Des ontologies communes, des notifications multi-plateformes et des répertoires consultables des processus participatifs** peuvent aider les citoyens à trouver et à s'engager dans des consultations sur différentes plateformes, sans avoir à repartir de zéro à chaque fois. Les interfaces pourraient être repensées en fonction des besoins des citoyens, en affichant les votes à venir ou les débats pertinents en fonction des intérêts ou de la situation géographique, quel que soit l'organisateur.

À moyen terme, l'interopérabilité permet la création d'un **écosystème modulaire de technologies civiques**. Une plateforme pourrait se concentrer sur la délibération, une autre sur le vote, une troisième sur la définition de l'agenda, mais toutes seraient **connectées par des API, des systèmes d'identité et des normes de métadonnées communs**. Les acteurs de la technologie civique ne se feraient plus concurrence pour les utilisateurs ou la propriété des données, mais **coopéreraient autour de protocoles communs** tout en innovant en matière de fonctionnalités. La participation passerait d'une approche centrée sur les outils à une **approche centrée sur les thèmes** : un citoyen intéressé par l'action climatique pourrait suivre le même sujet à travers les initiatives locales, les débats nationaux et les consultations européennes.

À long terme, cet écosystème interconnecté deviendrait un **bien commun numérique démocratique**. Les données civiques ne seraient plus enfermées dans des silos propriétaires, mais traitées comme une ressource partagée et régie par des règles éthiques. Les citoyens contrôleraient leur identité et leurs contributions sur toutes les plateformes. Les développeurs créeraient des fonctionnalités interopérables, telles que des plateformes de mise en relation pour la délibération ou des tableaux de bord multi-plateformes, qui renforceraient la pertinence et l'inclusivité. **L'interopérabilité transformerait la démocratie numérique, qui passerait d'une expérimentation fragmentée à une collaboration systémique.**

3. Qui en profite et pourquoi c'est important

Lorsque les plateformes de technologie civique peuvent interagir, **chaque acteur de l'écosystème démocratique peut se concentrer sur ce qu'il fait le mieux**, sans sacrifier la portée, l'inclusion ou la cohérence. L'interopérabilité n'a pas seulement un sens technique : elle permet une démocratie plus résiliente, participative et pluraliste.

Pour un **responsable de la participation dans une métropole**, cela veut dire pouvoir concevoir un parcours participatif cohérent en combinant les points forts de différents outils plutôt que de compter sur une seule plateforme. Le processus pourrait commencer par des ateliers en personne, où les discussions seraient transcrites et analysées à l'aide d'un outil comme Dembrane pour extraire des informations structurées à partir de dialogues libres. Ces informations pourraient ensuite être publiées sous forme de contributions officielles sur une plateforme telle que Decidim, permettant aux citoyens de consulter, commenter et approfondir les propositions, ce qui favoriserait la délibération et l'amélioration collective. Pour la phase de vote, le responsable pourrait intégrer le widget Make.org, qui excelle dans la collecte rapide de grandes quantités de contributions courtes et évaluatives, idéales pour évaluer l'opinion publique à grande échelle. Enfin, pour l'analyse rétrospective et la synthèse, ils pourraient se tourner vers PanoramicAI, un outil basé sur la génération augmentée de récupération (RAG) qui permet aux animateurs ou aux citoyens d'interroger l'ensemble du corpus de contributions de manière structurée et intelligible. Chaque outil joue son rôle et, ensemble, ils forment une expérience participative intégrée, centrée sur l'utilisateur et efficace.

Une **mutuelle d'assurance**, en revanche, pourrait concentrer ses efforts sur une plateforme spécialisée conçue pour impliquer ses membres autour de questions essentielles à sa mission, telles que la compréhension des compromis liés à l'élaboration de nouvelles offres de prestations. Grâce à l'interopérabilité, la mutuelle ne serait pas coupée des débats plus larges. Elle pourrait facilement intégrer les idées issues d'autres espaces participatifs, qu'ils soient hébergés par des municipalités, d'autres mutuelles ou des plateformes nationales, et réinjecter ses propres résultats dans l'écosystème plus large. **Cet équilibre entre spécialisation et ouverture renforce à la fois la pertinence institutionnelle et l'apprentissage collectif.**

Au niveau européen, un responsable politique de la Commission pourrait arrêter d'essayer de concevoir des processus participatifs descendants qui peinent à atteindre les citoyens de manière significative. Il pourrait plutôt se

concentrer sur le développement d'outils permettant de **regrouper et d'analyser la richesse des contributions citoyennes déjà recueillies aux niveaux local, national ou sectoriel**, en utilisant des formats interopérables pour identifier les tendances communes, les signaux politiques ou les besoins émergents. Dans ce modèle, les **institutions européennes n'ont plus besoin de contrôler chaque processus participatif**, mais plutôt de se positionner comme des interprètes, des connecteurs et des amplificateurs de l'intelligence civique à travers le continent.

Dans tous les cas, l'interopérabilité renforce ce que les acteurs démocratiques font déjà bien, tout en **rendant leurs contributions complémentaires plutôt qu'isolées**. Les citoyens gagnent en continuité. Les développeurs gagnent en concentration. Les institutions gagnent en perspective. Et la démocratie gagne en profondeur, en ampleur et en résilience.

Principes de conception : intégrer la démocratie dans l'architecture des espaces de données

1. Cadrer la conception démocratique dans le contexte stratégique européen

L'idée de créer un espace de données démocratiques émerge dans le cadre d'une stratégie numérique européenne plus large qui met de plus en plus l'accent sur la confiance, l'équité et l'interopérabilité. Des instruments tels que le règlement général sur la protection des données (RGPD), la loi sur les marchés numériques (DMA), la loi sur les services numériques (DSA) et la stratégie européenne pour les données traduisent un engagement croissant en faveur de la mise en place d'infrastructures numériques fondées sur des valeurs et des droits communs.

Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé l'initiative « Espaces communs européens des données », un réseau d'écosystèmes de données sectoriels basés sur des infrastructures interopérables, modulaires et souveraines. Ces infrastructures devraient permettre l'innovation et la collaboration entre les secteurs, de la santé à la mobilité, en passant par l'énergie et l'agriculture.

Cependant, la démocratie en tant que telle, comme secteur et comme modèle de gouvernance, reste sous-représentée dans ces initiatives. Alors que les outils et les plateformes de participation démocratique se multiplient, la dimension infrastructurelle de la démocratie est souvent traitée comme une couche technique ou administrative, plutôt que comme un domaine nécessitant sa propre logique de conception.

2. Les fondements de l'initiative OPEN DEI

Afin d'orienter la conception des espaces de données dans tous les secteurs, l'initiative européenne OPEN DEI a identifié quatre principes de conception transversaux :

1. **Souveraineté des données** : garantir que les fournisseurs de données gardent le contrôle total sur la manière dont leurs données sont utilisées et réutilisées.
2. **Égalité des chances** : garantir des conditions d'accès et d'utilisation équitables pour tous les acteurs, en particulier les plus petits.
3. **Interopérabilité décentralisée et technologiquement neutre** : promouvoir l'interconnexion entre les systèmes sans imposer de technologies spécifiques.
4. **Gouvernance publique-privée inclusive** : permettre la co-création et la co-décision entre les institutions, les entreprises et les acteurs de la société civile.

Ces principes forment la base technique et institutionnelle de la stratégie européenne pour l'espace européen des données. Mais, dans le contexte de la participation démocratique, ils doivent être repensés et élargis. Que veut dire la souveraineté des données quand il s'agit de discours politiques ? Que veut dire l'inclusion quand la légitimité est en jeu ?

Dans la section suivante, on présente un ensemble de quatre principes de conception adaptés, fondés sur nos ateliers, nos entretiens et nos essais exploratoires, qui répondent à ces questions.

3. Quatre principes de conception démocratique

S'appuyant sur les bases posées par l'initiative OPEN DEI, cette section propose quatre principes de conception spécialement adaptés au contexte démocratique. Alors que les cadres existants mettent l'accent sur la souveraineté, l'équité et l'interopérabilité, les infrastructures démocratiques nécessitent une couche supplémentaire de logique de gouvernance, qui reflète la nature politique de la participation, la diversité des configurations institutionnelles et le besoin de transparence et de responsabilité tout au long de la chaîne décisionnelle. Chaque principe ci-dessous s'appuie sur les cadres normatifs européens et est illustré par des exemples concrets issus du processus de co-conception.

Transparence et confiance : renforcer la souveraineté des données grâce à la responsabilité démocratique

Principe d'alignement OPEN DEI : souveraineté des données.

Référence normative : règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le principe de souveraineté des données, tel que défini dans l'initiative OPEN DEI, met l'accent sur le droit des organisations à garder le contrôle sur l'utilisation et la réutilisation de leurs données. Dans un espace démocratique de données, ce principe doit être étendu et approfondi : les citoyens, et pas seulement les institutions, sont les principaux fournisseurs de données, et les données qu'ils partagent reflètent souvent leurs convictions personnelles, leurs positions politiques et leurs intentions délibératives.

Dans ce contexte, le RGPD offre une base essentielle. Il consacre les droits des individus à donner leur consentement éclairé, à accéder à leurs données, à les corriger et à savoir comment elles sont traitées. Mais dans les infrastructures participatives, ces droits doivent être complétés par la transparence institutionnelle et la confiance civique. Les citoyens doivent non seulement contrôler leurs données, mais aussi pouvoir faire confiance aux organisations avec lesquelles ils interagissent et comprendre comment leurs contributions sont utilisées dans le processus décisionnel au sens large.

Ce principe exige des normes et des mécanismes communs qui rendent les flux de données civiques visibles, traçables et responsables, non pas par un contrôle centralisé, mais par une transparence distribuée.

Exemple

À court terme, ce principe pourrait être mis en œuvre par des actions simples, comme la rédaction collective de politiques de modération sur différentes plateformes ou la définition de normes communes pour la réception, le traitement et la réutilisation des contributions. Si ces documents étaient rendus publics, ils aideraient les utilisateurs et les institutions à comprendre comment les décisions sont prises et par qui. À moyen terme, la feuille de route pourrait se concentrer sur l'intégration des services d'identification électronique et de confiance existants, en particulier les solutions conformes au règlement eIDAS telles que FranceConnect. Cela permettrait aux participants à l'espace de données de renforcer la fiabilité et la sécurité de leurs processus de consultation, en garantissant l'authentification et la fiabilité des

contributions. À long terme, une telle intégration pourrait élargir le rôle de ces services, aujourd'hui principalement utilisés pour l'authentification unique, afin de permettre aux citoyens d'accéder à toutes leurs données personnelles et de les gérer à partir d'une interface unique et fiable.

Personnalisation et accessibilité : développer l'intelligence collective grâce à des services centrés sur l'utilisateur

Principe d'alignement OPEN DEI : conditions équitables.

Référence normative : Digital Markets Act (DMA).

Dans l'écosystème numérique actuel, de nombreux acteurs de la technologie civique, à l'instar de leurs homologues du secteur privé, sont structurés autour d'une logique de captation d'audience et d'acquisition de données. Dans un espace démocratique, ce paradigme doit évoluer. Au lieu de chercher à obtenir un accès exclusif aux données civiques, les acteurs devraient s'efforcer de personnaliser les services en fonction des besoins de communautés spécifiques, tout en contribuant à une infrastructure commune qui favorise la reconnaissance mutuelle, l'alignement sémantique et les flux de données éthiques.

Ce changement est à la fois technique et culturel. Les outils de participation doivent devenir plus accessibles, pas seulement en respectant les normes d'inclusion des personnes handicapées, mais aussi en s'adaptant à la diversité réelle des citoyens, qu'il s'agisse du niveau d'alphabétisation, des langues parlées, des habitudes numériques ou des centres d'intérêt. En même temps, les données générées par ces interactions doivent être interopérables, pour que les connaissances puissent circuler et contribuer à un réservoir plus large d'intelligence collective.

Dans ce modèle, la valeur n'est pas extraite de silos de données, mais créée grâce à l'alignement, la contextualisation et la réutilisation. Les acteurs civiques sont encouragés à se spécialiser, non pas en cloisonnant leur base d'utilisateurs, mais en offrant des services de haute qualité et adaptés qui restent partie intégrante d'un écosystème commun.

Exemple

À moyen terme, les acteurs civiques pourraient développer ensemble un tableau de bord commun qui rassemble les résultats des consultations sur toutes les plateformes et dans tous les formats. Cet outil permettrait de visualiser où les décisions sont prises, quelles contributions civiques ont été recueillies et quelles lacunes subsistent. À long terme, des outils de génération augmentée par la récupération (RAG) ou des systèmes de mise en correspondance des politiques basés sur l'IA pourraient permettre aux citoyens, aux journalistes ou aux élus de consulter les corpus de délibérations collectives de différentes institutions, transformant ainsi des contributions fragmentées en informations exploitables.

Architectures fédérées et imbriquées : des silos institutionnels aux alliances démocratiques

Principe d'alignement OPEN DEI : interopérabilité décentralisée et neutre sur le plan technologique.

Référence normative : article 5 du traité sur l'Union européenne (TUE), principe de subsidiarité.

Un espace de données démocratiques permet à chaque acteur, des municipalités aux institutions de l'UE, de déployer et de gérer sa propre infrastructure participative, tout en restant partie intégrante d'un écosystème commun. Ces infrastructures peuvent être adaptées aux contextes locaux, sectoriels ou temporels, ce qui permet à chaque acteur de choisir les outils, les formats et les interfaces adaptés à son public et à sa mission. L'interopérabilité garantit que, malgré leur diversité, ces systèmes peuvent échanger des données, aligner leur sémantique et respecter des protocoles de gouvernance communs.

Cette architecture modulaire ouvre la voie à une nouvelle posture politique : les acteurs ne conçoivent plus la participation uniquement pour leurs propres besoins, mais contribuent à une intelligence démocratique partagée. Les consultations locales alimentent les agendas régionaux et nationaux, tandis que les institutions de niveau supérieur peuvent renforcer les initiatives locales plutôt que de les remplacer. Chaque couche devient à la fois un ancrage et un relais dans un système démocratique distribué.

La participation devient ainsi un processus coopératif et non plus compétitif.

Les institutions contribuent à des infrastructures de données communes tout en développant des services adaptés à leur contexte. Elles gagnent en autonomie sans s'isoler, et en visibilité sans se centraliser, renforçant ainsi leur propre légitimité et celle de l'écosystème dans son ensemble.

Exemple

À long terme, cette logique soutient la création d'une infrastructure démocratique commune : un écosystème décentralisé combinant des services interopérables et des règles collectivement gérées. Plutôt que d'imposer une harmonisation, chaque acteur ou région pourrait bifurquer, adapter ou aligner des modules (par exemple, des systèmes d'identité, des couches de notification, des visualisations de débats) à son propre contexte, tout en restant interopérable avec les autres grâce à des normes convenues. Un tel modèle soutient la subsidiarité dans la pratique, garantissant que Lisbonne, Helsinki et l'Occitanie peuvent chacune fonctionner différemment, tout en contribuant à des processus communs.

La démocratie comme infrastructure transversale : intégrer la gouvernance partagée au cœur du système

Principe d'alignement OPEN DEI : gouvernance publique-privée inclusive.

Référence normative : code de conduite de l'UE pour le partage des données dans l'économie sociale.

Trop souvent, la participation démocratique est considérée comme une fonctionnalité, superposée à des infrastructures numériques dont la conception, la gouvernance et la propriété restent opaques. Un espace de données démocratiques doit aller plus loin : il doit intégrer les principes démocratiques au sein même de l'infrastructure, en garantissant que son développement, sa maintenance et son évolution sont gérés collectivement par ceux qu'il est censé servir.

Cette gouvernance partagée n'est pas seulement une garantie contre la captation ou les biais, c'est aussi une condition pour tirer parti de la diversité des traditions démocratiques à travers l'Europe. Les différents niveaux institutionnels, systèmes juridiques et formes d'organisation, y compris les coopératives, les syndicats, les assemblées citoyennes ou les mutuelles, apportent des perspectives complémentaires. Les intégrer dans la

gouvernance des espaces de données renforce la légitimité, la résilience et la réactivité face aux besoins du monde réel.

Pour y arriver, on aura peut-être besoin de nouveaux modèles de gouvernance. Les organismes publics ou les plateformes civiques existants peuvent jouer un rôle, mais il faudra aussi créer, tester et officialiser de nouvelles structures, comme des coopératives de données, des fiducies algorithmiques ou des intermédiaires civiques. Ces entités veilleraient à ce que les éléments essentiels de l'infrastructure (identifiants, vocabulaires de métadonnées, comptes rendus des délibérations) restent des biens communs, gérés de manière transparente et démocratique.

Exemple

À moyen terme, ça pourrait prendre la forme d'organismes de gouvernance multipartites dédiés, chargés de rédiger et de réviser les règles fondamentales de l'espace des données. Des mécanismes de participation, comme des assemblées citoyennes pour l'infrastructure numérique, pourraient être créés pour superviser les orientations stratégiques ou examiner les garanties éthiques. À long terme, les modules d'infrastructure critiques (par exemple, les couches d'identité, les registres de délibération, les ontologies sémantiques) pourraient être conservés dans des fiducies de données ou algorithmiques, afin de garantir qu'ils ne soient pas récupérés par des acteurs dominants et qu'ils restent alignés sur l'intérêt public. Des systèmes de certification et des chartes pourraient renforcer ces garanties au fil du temps.

Partie 4

Recommandations stratégiques pour l'espace de données démocratiques

Le processus de co-conception a donné lieu à une série de recommandations de la part des participants, reflétant à la fois les impératifs stratégiques et les sensibilités contextuelles. Afin d'aider les architectes à aligner l'espace de données démocratiques sur ses valeurs et ses objectifs, nous avons synthétisé quatre recommandations clés. Chacune d'entre elles s'appuie directement sur les principes, les défis et les visions décrits dans les sections précédentes.

1. Établir dès le départ des principes de gouvernance clairs

La démocratie est politique, tout comme les infrastructures. La gouvernance de l'espace de données démocratiques ne doit pas être conçue comme un protocole neutre, mais comme un espace délibératif et contesté à part entière. Dans un contexte de fragilité institutionnelle et de méfiance, il est important de clarifier dès le départ qui décide quoi, comment et avec qui. Ça demande un développement étape par étape, des processus transparents et la prise en compte de voix diverses dans l'élaboration des règles. Nous recommandons la création d'un comité directeur réunissant des acteurs des technologies civiques, des institutions démocratiques et la société civile afin de définir conjointement des règles de gouvernance en phase avec l'évolution des objectifs et des développements technologiques. Le comité pourrait notamment explorer des modèles de gouvernance garantissant une représentation inclusive et équilibrée, en s'inspirant par exemple des expérimentations de l'économie sociale telles que les fiducies de données ou les coopératives de données. Cette recommandation fait écho à la vision visant à transformer la démocratie numérique en un écosystème collaboratif et répond au défi posé par des processus décisionnels fragmentés et opaques. Elle met en œuvre le principe de conception de la démocratie en tant qu'infrastructure transversale, en veillant à ce que les préoccupations

démocratiques soient intégrées dès le départ, et non ajoutées ultérieurement.

2. Appliquer des principes fondés sur les biens communs pour structurer la coopération et la concurrence

L'espace de données démocratiques ne doit pas viser à éliminer la concurrence entre les acteurs, mais à la recadrer dans une logique de coopération, où la collaboration sur des ressources partagées renforce, plutôt que sape, l'innovation individuelle. Ça implique d'identifier et de maintenir les éléments clés de l'infrastructure (par exemple, les normes de données, les formats de métadonnées, les mécanismes de stockage ou les services d'intermédiation) en tant que biens communs. Ces éléments partagés fournissent une base stable et fiable qui réduit les frictions, améliore l'interopérabilité et évite les doublons inutiles. En même temps, ils permettent à divers acteurs — publics et privés, institutionnels et civiques — de construire des services différenciés par-dessus. Cette approche répond au défi que représentent les écosystèmes technologiques civiques fragmentés, où la concurrence sur les fonctionnalités se superpose souvent à la concurrence sur l'accès aux données. Cela implique également des discussions stratégiques itératives afin de définir un modèle économique, en trouvant un équilibre entre l'autonomie des organisations et la mise en commun et la maintenance des ressources partagées afin de répondre aux besoins collectifs tels que la cohérence technologique et le respect des règles. Cela soutient la vision visant à transformer la démocratie numérique en un écosystème collaboratif, tout en mettant en œuvre le principe de personnalisation et d'accessibilité grâce à un substrat géré collectivement.

3. Aller au-delà des institutions publiques : expérimenter à travers la diversité

Même si les institutions publiques sont essentielles, elles ne devraient pas être les seuls piliers de l'espace des données. Les mutuelles, coopératives, ONG, groupes citoyens et institutions de recherche s'engagent souvent dans des pratiques démocratiques en dehors des cadres gouvernementaux traditionnels, et pour ce faire, ils ont déployé et expérimenté une mosaïque d'outils qui, bien que non coordonnés, intègrent de précieuses spécificités organisationnelles. Les inclure dès le départ favorise l'expérimentation, ouvre de nouvelles voies de financement et permet des innovations hybrides et intersectorielles — en s'appuyant sur les infrastructures technologiques existantes tout en assurant une convergence autour de standards communs. Une approche complémentaire consisterait à envisager certains éléments de l'espace de données démocratiques comme des outils favorisant le

développement d'autres espaces de données, notamment en garantissant une gouvernance plus transparente et plus ouverte. Dans cette perspective, la conception de modules améliorant la lisibilité des processus décisionnels à plusieurs niveaux et facilitant l'engagement des parties prenantes pourrait également profiter aux initiatives visant à renforcer la participation des acteurs traditionnellement marginalisés, tels que les PME. Cette recommandation répond au défi posé par la fragmentation des environnements démocratiques et s'inscrit dans la vision du renforcement de la légitimité. Elle s'appuie sur le principe de conception des architectures fédérées et imbriquées, qui encourage les configurations modulaires et plurielles plutôt que la centralisation uniforme.

4. Démontrer la valeur ajoutée par une preuve de concept concrète et collective.

Le succès de l'espace de données démocratiques dépend de la visibilité et de la tangibilité de sa valeur ajoutée collective. Un cas d'utilisation phare devrait illustrer ce qui n'est possible que grâce à la coopération - dans ce cas, une interface affichant les consultations citoyennes en cours dans plusieurs organisations et institutions. Un tel démonstrateur mettra en évidence la diversité des consultations actuelles et créera de nouveaux espaces pour renforcer la cohérence : il permettra une analyse croisée des résultats améliorée par l'IA, regroupera les consultations par thème et favorisera les processus transversaux qui dépassent les frontières géographiques et institutionnelles traditionnelles. Il est important de souligner que le démonstrateur ne se concentrerait pas uniquement sur l'interface produite, mais aussi sur les processus de co-conception qui permettent son émergence. Ces processus peuvent offrir des cadres adaptés pour traiter des considérations juridiques et éthiques telles que la souveraineté des données, le respect du RGPD, ainsi que l'équilibre entre la traçabilité des contributions et la protection de la vie privée des individus. Un comité directeur (cf. Recommandation 1) pourrait veiller au respect des principes de conception présentés ci-dessus, en précisant quels acteurs doivent être impliqués, quels cas d'usage doivent être traités et comment l'impact est mesuré. Cette recommandation soutient directement la vision du renforcement de la légitimité et répond au défi de la mobilisation des acteurs autour d'infrastructures communes. Il renforce également le principe de transparence et de confiance, en montrant comment des contributions distribuées peuvent aboutir à une légitimité partagée lorsqu'elles sont correctement coordonnées.

Conclusion

De la vision à l'action collective

Alors que nous finalisons ce document de réflexion, l'urgence de repenser la relation entre démocratie et technologies numériques devient de plus en plus évidente. Partout en Europe, les citoyens se servent des plateformes en ligne pour faire entendre leur voix dans des proportions sans précédent, comme le montre une pétition sur le site web de l'Assemblée nationale française, qui a dépassé le record de deux millions de signatures¹³. Cette vague reflète à la fois un désir croissant d'expression civique à l'ère numérique et la difficulté persistante des institutions à traduire cet engagement en processus décisionnels significatifs.

Dans ce paysage en mutation, nous pensons que notre vision trace une voie vers une transformation démocratique portée par les technologies numériques. Un espace de données démocratiques ne se limite pas à offrir un moyen de surmonter les silos qui fragmentent les processus démocratiques — en permettant une participation plus fluide, transparente et responsable — il constitue aussi une réponse structurelle aux tendances monopolistiques et autoritaires qui façonnent la sphère publique numérique. En inscrivant l'interopérabilité, la traçabilité et la subsidiarité au cœur même de nos infrastructures numériques, un espace de données démocratiques peut contribuer à démocratiser les outils de la démocratie elle-même.

La prochaine étape est concrète. On veut développer une preuve de concept qui montrera le potentiel réel de l'interopérabilité pour l'écosystème des technologies civiques. Ce projet pilote sera l'occasion de tester les principes décrits dans ce document, d'identifier les obstacles techniques et organisationnels qui subsistent et d'explorer ensemble comment les surmonter.

Nous invitons toutes les parties prenantes – institutions publiques, civic tech, mutuelles et groupes de citoyens – intéressées à rejoindre le comité directeur et/ou à contribuer aux développements technologiques et aux tests à se manifester et à participer à cette nouvelle phase.

Cette vision n'est qu'un début. Avec votre aide, nous espérons qu'elle deviendra la première pierre d'un avenir numérique plus large, plus résilient et véritablement démocratique.

13. <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-3014>

Annexe

Remerciements

Ce document de réflexion est le résultat d'un travail collectif. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont participé aux ateliers de co-création, aux entretiens et aux discussions exploratoires qui ont eu lieu pendant ce projet.

Leurs idées, leurs questions et leurs propositions ont joué un rôle crucial dans l'élaboration des idées présentées ici. En partageant leur temps, leur expérience et leurs points de vue, ils ont contribué à ancrer cette vision dans les réalités de la pratique démocratique et de l'innovation numérique.

Les personnes mentionnées ci-dessous ont participé au processus de co-conception et ont directement contribué aux réflexions présentées dans ce document. Nous leur sommes reconnaissants pour la diversité des points de vue, l'expertise et l'engagement dont ils et elles ont fait preuve.

Thomas Broucqsault (Énergie partagée), Odile Chagny (IRES), Marie Chaumas (Bordeaux Métropole), Matthias de Bièvre (Visions), Sarah de Heusch (Social Economy Europe), Ana-Maria Fimin (Commission européenne), Marion Glatron (Rennes Métropole), Emmanuelle Guilhemat (Bordeaux Métropole), Sébastien Falque (Hactiv), Sophie Hivert (Hactiv), Erdmuthe Klaer-Morselli (REVES aisbl), Benoît Lescos (Bordeaux Métropole), Clément Mabi (INSA Rennes), David Mas (Make.org), Nicolas Mérigot (Mutuelle partagée), Paulo Rosa (Commission européenne), Simon Turlan-Sestier (ResPublica), Guillaume Saunier (Octree), Olivier Segonne (Mairie de Mulhouse), Pauline Zordan (Ekitia).

**UNE VISION POUR LE DEMOCRACY DATA SPACE UN
ESPACE DE DONNÉES DÉMOCRATIQUES**

**Open
Source**
Politics



STARTIN' BLOX